

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu la délibération du conseil d'université n° 2021-29 en date du 21 mai 2021 approuvant la désignation des membres du comité éthique et déontologie ;

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	25
<b>Membres présents :</b>	24
Dont membres ayant voix délibérative :	16
Membres représentés ayant voix délibérative :	8
<b>Quorum :</b>	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Considérant la création du comité d'éthique et déontologie (CED) de l'université de Nîmes en 2021, ses membres bénéficient d'un mandat de 4 ans et le comité se renouvelle par moitié tous les deux ans. Le CED est composé de 12 membres répartis en 4 collèges.

Le conseil d'université nomme pour une durée de 4 ans, dans le cadre du renouvellement partiel, 2 membres du collège des enseignants chercheurs et 2 membres du collège des BIATSS.

Le renouvellement partiel des membres du CED est approuvé comme suit :

- Samuel DYENS et Florence LESPIAU sont nommés membres du collège 1 des enseignants chercheurs en remplacement d'Elodie CHARBONNIER et d'Antony PHILIPPE.  
Sont déjà membres : Véronique THIREAU et Marc OLIVAUX.

- Anne-Laurence MENNESSIER et Xavier LAHAYE sont nommés membres du collège 3 des BIATSS en remplacement de Sophie CAILLOT BERGER et de Slimane SAHLI.  
Sont déjà membres : Carine MOULIN et Yannick MARTIQUET.

Fait à Nîmes le 04 juillet 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG